



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture





FONDS POUR LA RÉALISATION DES OMD

« Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal : Pays Bassari et Delta du Saloum »

Programme conjoint Culture et Développement du F-OMD mis en œuvre au

**SÉNÉGAL**

<b>DURÉE :</b> septembre 2008 – décembre 2012	<b>CONTRIBUTION AUX OMD :</b>     
<b>PARTENAIRES UN :</b> UNESCO, PNUD, OMT, ONUDI, FNUAP	
<b>BUDGET :</b> 6,5 millions USD	

#### PRÉSENTATION :

Le Programme conjoint vise à renforcer le développement socioéconomique en appuyant la mise en œuvre de politiques nationales promouvant l'impact de la culture sur le développement et intégrant des priorités en lien avec les droits de l'homme et les populations vulnérables, en renforçant les capacités en matière de prestation de services culturels et de valorisation du patrimoine culturel et naturel, et en soutenant la création d'emplois dans les domaines du tourisme culturel et des industries créatives et culturelles.

#### Objectifs spécifiques :

- Favoriser la mise en œuvre de politiques nationales visant à promouvoir la culture comme vecteur de développement
- Développer les régions du Delta du Saloum et du Pays Bassari en tant que sites pour le tourisme naturel et culturel, créant ainsi des emplois pour les jeunes et améliorant la visibilité de ces deux sites en vue de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial de

#### DIMENSIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Economie
- Education
- Patrimoine
- Communication
- Social
- Environnement
- Egalité des genres

#### DOMAINES CULTURELS COUVERTS PAR LE PROGRAMME :

- Patrimoine culturel et naturel
- Patrimoine culturel immatériel
- Arts de la scène et festivités
- Arts visuels et artisanat
- Audiovisuel et médias interactifs
- Conception artistique et services créatifs
- Tourisme

#### CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

#### PORTÉE GÉOGRAPHIQUE :

2 régions : le Pays Bassari et le Delta du Saloum

## **APERÇU DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES À CE JOUR :**

- **Renforcement des capacités à offrir des services culturels et à développer le tourisme culturel :** ateliers de renforcement des capacités organisés et cursus développé pour la formation continue du personnel des Centres Multimédia Communautaires (CMC) (lesquels garantissent un accès public aux technologies de l'information et de la communication) ; rénovation/construction de 4 CMC ; identification des besoins en formation professionnelle en matière de tourisme, hôtellerie et restauration ; inscription du Delta du Saloum sur la Liste du Patrimoine Mondial (juin 2011) ; élaboration d'une stratégie de croissance accélérée sur la fenêtre « Tourisme-Industries Culturelles-Artisanat » (TICA)
- **Emplois culturels soutenus dans les domaines des industries créatives :** reconnaissance du statut juridique des artistes du Delta du Saloum ; création de deux Grands Ballets dans les 2 régions ciblées ; formations organisées pour les acteurs culturels des 2 régions ciblées sur les droits d'auteur, la négociation de contrats, la gestion de spectacles et les techniques d'expression sur scène ; soutien apporté à la création de petites et moyennes entreprises culturelles (ex. formation en gestion d'entreprises culturelles, en exploitation hôtelière) ; ateliers de renforcement des capacités des artisans
- **Renforcement des capacités à protéger l'environnement et à valoriser les ressources naturelles :** ateliers de gestion des ressources naturelles organisés pour 50 élus locaux ; stratégie de gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum élaborée ; études environnementales produites sur le Delta du Saloum et le Pays Bassari
- **Sensibilisation de la société sur le respect des droits de l'homme et l'importance de la dimension genre :** élaboration d'une loi sur la parité ; sensibilisation de 33 communautés sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) (par des émissions radiophoniques, sketches, chansons, prêches et sermons, et par la création de comités d'alerte et de veille) avec l'implication des autorités administratives, politiques et religieuses ; 33 membres des CMC formés sur la dimension genre et les droits humains ; 60 femmes leaders formées sur les droits humains en vue de l'abandon de pratiques néfastes telles que l'excision

## **BÉNÉFICIAIRES :**

**Directs: plus de 232 640 personnes, dont 39% de femmes ; 100 institutions (dont 30 ONG et associations)**

**Indirects: 376 100 personnes, dont 45% de femmes**

- Population des deux régions d'intervention visées – à savoir les personnes d'ascendance africaine, les minorités ethniques, les jeunes, les étudiants des universités et les femmes
- Autorités locales
- Secteur privé
- Centres d'enseignement public
- Ministères : culture et francophonie ; environnement ; enseignement supérieur, universités, centres universitaires régionaux et recherche scientifique ; tourisme ; économie et finance ; commerce ; santé ; mines, industrie et petites et moyennes entreprises ; femmes

## **PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU LOCAL :**

- Ministères : économie et finance ; culture et francophonie ; environnement ; tourisme ; affaires familiales, sécurité alimentaire, entrepreneuriat féminin, micro-finance et petite enfance ; communication ; enseignement supérieur, universités, centres universitaires régionaux et recherche scientifique ; mines, industrie et petites et moyennes entreprises
- Partenaires techniques : Agence de développement régional, Agence nationale de conseil agricole et rural, Programme national pour le développement local, préfectures, centres culturels, consultants en développement des initiatives économiques locales, sociétés de développement des fibres textiles
- Autorités locales : organismes communautaires ruraux, conseils régionaux, autorités municipales
- Acteurs non gouvernementaux : organisations communautaires locales, Syndicat professionnel des établissements hôteliers et touristiques du Sénégal, associations sportives et culturelles, centres multimédia communautaires, société civile
- Partenaires de développement (par exemple USAID, la Suisse, Fondation Konrad Adenauer)

## **ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS NATIONALES :**

Le Programme conjoint :

- contribue à la mise en œuvre du résultat 1 du document du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2007-2011 : « La création de richesse et la lutte contre la faim pour un développement durable »
- s'inscrit dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSRP II) pour 2006-2010 au Sénégal
- soutient le gouvernement dans ses efforts en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté et du Programme de développement local participatif au Sénégal (PNDL)

## **HISTOIRES DE RÉUSSITE :**

### ❖ Inscription au Patrimoine mondial de l'humanité du Delta du Saloum

Le potentiel touristique et la préservation du patrimoine culturel sénégalais ont été favorisés par l'inscription du Delta du Saloum sur la Liste du patrimoine mondial en juin 2011, reconnaissant ainsi la valeur universelle des amas coquilliers édifiés sur des millénaires dans le Delta et permettant la création d'activités génératrices de revenus basées sur le tourisme culturel, notamment pour des femmes, en vue de renforcer le développement socio-économique de la région.

### ❖ Promouvoir l'initiative privée et l'industrie culturelle

Les industries culturelles et le secteur privé de la région du Delta du Saloum ont été renforcés grâce à la reconnaissance du statut juridique et social des artistes du Delta, favorisant ainsi le développement socio-économique de la région. En effet, ce statut garantit aux artistes une réelle place dans la société et la possibilité de vivre de leur métier, et permet par ailleurs d'inciter les jeunes à rester dans la région pour profiter des opportunités économiques liées à l'art.

### ❖ Mise en place des cadres de concertation sectoriels

En vue de favoriser le développement économique des deux régions cibles du Programme conjoint, des cadres de concertation sectoriels entre acteurs économiques locaux ont été établis sur la base d'une méthodologie participative impliquant, pour chaque filière, l'identification de tous les acteurs de la chaîne de commercialisation, l'établissement d'un groupe de concertation sectoriel chargé de coordonner et harmoniser les interventions, la réalisation d'un diagnostic participatif des forces, faiblesses, opportunités et menaces, l'établissement d'une planification stratégique, et l'adoption d'un plan d'action ainsi qu'un cadre de suivi et évaluation.

### ❖ Formation des acteurs culturels sur les règles professionnelles

Les conditions de travail et le bien-être économique des acteurs culturels de Kédougou ont été améliorés par leur participation à des ateliers de formation et de sensibilisation sur les droits de propriété littéraire et artistique, les négociations de contrats et la gestion de spectacles. Par conséquent, ils ont obtenu de nouvelles compétences techniques et de gestion, lesquelles ont entraîné une amélioration de la qualité de leurs spectacles et de ce fait une meilleure visibilité. Par ailleurs ces acteurs ont été sensibilisés sur la nécessité de s'organiser et de se professionnaliser pour vivre de leur art.

### ❖ Initiation des acteurs culturels au droit de la propriété intellectuelle

Les capacités des acteurs culturels ont été renforcées au niveau local grâce à des ateliers de formation organisés par le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA), en partenariat avec l'UNESCO, et au cours desquels des documents audiovisuels en langues traditionnelles ont été utilisés. De ce fait, les acteurs culturels ont une meilleure compréhension des questions relatives au droit d'auteur et savent comment rédiger des contrats, ce qui leur permet de régulariser les relations de travail afin d'obtenir des revenus plus élevés et de gagner en visibilité.

## **POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

- Site web du Programme conjoint :  
<http://www.culture-developpement-senegal.org/>
- Site web du F-OMD :  
<http://www.mdgfund.org/fr/program/promouvoirlesinitiativesetlesindustriesculturellesaus%C3%A9n%C3%A9gal>